

Votation du 9 février 2014 : Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF)

Feu vert populaire pour les projets ferroviaires

La Métropole lémanique se réjouit de l'acceptation par le peuple et les cantons du projet de Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) en votation populaire. Cette votation constitue un signal fort en faveur du développement des infrastructures ferroviaires. La première étape, prévue d'ici à 2025, comprend l'agrandissement des nœuds ferroviaires de Genève-Cornavin et de Lausanne-Renens, aménagements essentiels pour la mobilité et la compétitivité de la Métropole lémanique.

En acceptant le projet de Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), le peuple suisse permet à la Suisse de se doter d'un réseau ferroviaire capable de répondre à l'augmentation constante de la demande en matière de transport ferroviaire. Avec ce programme qui favorise une planification à long terme et pérennise le financement du réseau ferroviaire suisse, la Confédération dispose désormais de la base légale et du financement autorisant l'engagement des travaux d'aménagement urgents, notamment les nœuds ferroviaires de Genève-Cornavin et de Lausanne-Renens. Ces travaux permettront à la Suisse occidentale et à la Métropole lémanique de rattraper partiellement le retard accumulé depuis 25 ans en matière d'infrastructures de mobilité de compétence fédérale.

Sur le territoire de la Métropole lémanique, l'acceptation du projet FAIF assure le financement de l'ensemble des projets rassemblés sous la bannière Léman 2030. La première étape, prévue pour 2025, inclut le financement de deux voies supplémentaires à la gare de Genève-Cornavin. En juin 2013, le canton et la Ville de Genève, l'Office fédéral des transports (OFT) et les CFF s'étaient unanimement prononcés en faveur d'une construction souterraine, actuellement à l'étude. L'augmentation de la capacité du nœud ferroviaire de Lausanne-Renens permettra pour sa part d'accueillir la croissance prévue du nombre de trains et de faire circuler les futurs trains à deux étages de 400 mètres de long. Ce projet, financé par des fonds du précédent programme d'investissement (ZEB), figure désormais en première priorité. Enfin, les lignes Genève-Lausanne-Berne, Genève-Lausanne-Brigue et Lausanne-Neuchâtel-Bienne bénéficieront d'aménagements permettant d'améliorer la capacité de transport.

Les deux gouvernements, la Métropole lémanique et le Comité rail-route Vaud-Genève se sont engagés ces dernières années en faveur d'un développement important et rapide des prestations de transport. Le préfinancement par les cantons des études nécessaires permet de disposer aujourd'hui de projets extrêmement avancés, et donc d'envisager une réalisation rapide.

Cette perspective ne doit pas faire oublier les défis liés à la croissance que devront relever Vaud et Genève, en collaboration étroite avec la Confédération, dans le domaine de la mobilité et notamment concernant le réseau autoroutier. En effet, les deux gouvernements cantonaux sont persuadés que seul un développement complémentaire du rail et de la route est à même de maintenir la qualité de vie et la compétitivité économique du deuxième pôle économique de Suisse sur le long terme.

Lausanne/Genève, le 9 février 2014

Pour toute information complémentaire :

- **VD** : Mme Nuria Gorrite, cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines (tél. 078 632 93 62)
- **GE** : M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, en contactant M. Thomas Putallaz (tél. 079 417 09 69)
- **GE** : M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, en contactant M. Nicolas Merckling (tél. 078 684 01 54)
- **VD** : M. Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures, en contactant Roland Ecoffey (tél. 079 310 89 75)